Image not found or type unknown

cables orange sur ma facade

Par **hanagalla**, le **19/10/2021** à **22:32**

Bonjour, ma maison fait office de poteau téléphonique d'Orange.:une rampe métallique très massive est fixée sur la facade de ma maison et alimente les maisons suivantes. En amont, un poteau orange en bois est tombé et les cables traversent mon jardin à 1,7m hauter. Ceci depuis 4 ans. Quoi faire ? Orange reste muet. At'il droit utiliser ma maison pour doutenir les cables telecom à la place d'un poteau ?

merci de me répondre, je ne trouve pas solution. H.

Par **La vie est belle**, le **28/10/2021** à **11:34**

Bonjour

L'article L48 des postes et télécommunications est clair à ce sujet :
https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000038791088/

Toutes interventions sur votre façade doit vous être notifiées 3 mois avant l'intervention.

Vous pouvez envoyer un recommandé à Orange et faire intervenir un avocat si besoin.

En ce qui nous concerne, cet article nous a permis d'avoir gain de cause après une procédure au tribunal.

Bon courage à vous

Cordialement

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés